

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 18 juillet 2014

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 112 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHE - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Michael BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Jean-Louis BONAN - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriat DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - José GONZALES - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Janine MARY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Lionel VALERI - Martine VASSAL - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY représenté par Vincent COULOMB - Patrick BORE représenté par Roland GIBERTI - Nicole BOUILLOT représentée par Alain CHOPIN - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Josette FURACE - Catherine CHAZEAU représentée par Florence MASSE - Michel DARY représenté par Lisette NARDUCCI - Dominique DELOURS représenté par Eric LE DISSES - Patrick GHIGONETTO représenté par Jérôme ORGEAS - Vincent GOMEZ représenté par Hélène ABERT - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Bernard JACQUIER représenté par Albert GUIGUI - Marc LOPEZ représenté par Paule JOUVE - Richard MIRON représenté par Monique CORDIER - André MOLINO représenté par Sophie CELTON - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC représentée par Fabrice JULLIEN-FIORI - Grégory PANAGOUDIS représenté par Guy PONTOUS - Roland POVINELLI représenté par Janine MARY - Roger RUZE représenté par Samia GHALI - Maxime TOMMASINI représenté par Daniel HERMANN - Claude VALLETTE représenté par Christophe DE PIETRO - Josette VENTRE représentée par Albert LAPEYRE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Roland BLUM - Frédéric COLLART - Laurence LUCCIONI - Bernard MARTY - Daniel NAVARRO.

Signé le 18 Juillet 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 21 juillet 2014

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

HPV 003-343/14/CC

**■ Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la dotation de développement urbain 2014 et approbation d'une convention
DHCS 14/11724/CC**

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Le 5 juin 2014, la Préfecture des Bouches-du-Rhône a informé la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole que l'enveloppe financière accordée à Marseille au titre de la dotation de développement urbain 2014 (DDU) s'élevait à 5 millions d'euros et qu'il en serait de même en 2015 et 2016. Cette dotation, créée par la loi de finances depuis 2009 permet, cette année, à cent-vingt villes (ou à l'EPCI à fiscalité propre dont elles sont membres) de bénéficier de cette dotation qui vise à compléter la logique de péréquation poursuivie dans le cadre de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) par un soutien renforcé aux quartiers.

La dotation de développement urbain prévue pour Marseille est passée de un million d'euros en 2013 à cinq millions en 2014. Elle vise à promouvoir, par une subvention de l'Etat qui peut aller jusqu'à 80 % du montant des travaux, des opérations d'amélioration rapide des espaces publics des quartiers prioritaires.

Les opérations éligibles à cette dotation de développement urbain ont été identifiées par les services de Marseille Provence Métropole parmi la liste des opérations retenues en programmation, et déterminées en négociation avec les services de l'Etat. Elles représentent un montant total de 1 730 000 euros TTC (1 384 000 euros HT) pour lesquels MPM demande une subvention de 1 107 200 euros arrondie à 1 million d'euros, représentant 80 % du coût total des actions.

Les projets susceptibles d'être retenus sont listés dans le tableau annexé au présent rapport.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains du 13 décembre 2000 ;
- La loi du 27 décembre 2008 de finances pour 2009 ;
- La circulaire NOR : INTB141199IN du 23 mai 2014 concernant la dotation de développement urbain pour 2014 et définissant les critères d'éligibilité ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- Le courrier de Madame la Préfète déléguée à l'Egalité des Chances du 5 juin 2014.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

**Signé le 18 Juillet 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 21 juillet 2014**

Considérant

- Que la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole souhaite s'associer directement aux efforts de l'Etat et de la Ville de Marseille en faveur des habitants des quartiers prioritaires, et notamment ceux situés en Zones de Sécurité Prioritaire.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine est autorisé à solliciter auprès de l'Etat des subventions d'un montant d'un million d'euros au titre des crédits de la Dotation de Développement Urbain 2014 affectés à Marseille selon le tableau joint en annexe.

Article 2 :

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec l'Etat.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, ou son représentant, est à signer cette convention et tout document y afférent. Ces subventions seront imputées sur la Nature 1321, Fonction 824 et Sous-Politique E110.

Pour Visa,
Le Conseiller Délégué
à l'Habitat – Logement
Politique de la Ville – Cohésion urbaine

Daniel HERMANN

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Habitat et Politique de la Ville

Arlette FRUCTUS

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER